

# DELIBERATION

41 (7.1)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

**Procurations** : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

**Secrétaire** : Monsieur MONTEUX

-----  
**Objet** : Budget Commune 2019 - Compte administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc MONTEUX, Adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur François DRIOL, Maire, s'est fait présenter le détail des comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire étant sorti de la salle et ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

Recettes :	2 227 371,83 €
Dépenses :	5 339 693,83 €
Solde :	- 3 112 322,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-41bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2020

Affichage : 24/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

41 (7.1)

- **VOTE** le Compte Administratif 2019, avec vote formel sur chacun des chapitres :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement, pour un total de :
    - en recettes : 20 763 163,18 €
    - en dépenses : 16 718 033,27 €
  - Par chapitre et détail par opération pour la section d'investissement, pour un total de :
    - en recettes : 9 097 925,66 €
    - en dépenses : 11 934 496,06 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,  
François DRIOL

